

Objet de la vérification

La vérification avait pour but de certifier la présentation équitable, dans les états financiers du Conseil et Vérification Canada, de la situation financière, des résultats des activités et des changements dans la situation financière pour l'exercice qui se terminait le 31 mars 1999, afin d'en rendre compte au Sous-ministre et au SMA des Services ministériels et dans les Comptes publics du Canada.

Résultats de la vérification

Suite à la vérification, le cabinet d'experts-comptables Ernst & Young a fourni le rapport (l'opinion) des vérificateurs annexé

N.B. Veuillez noter que certains renseignements ont été protégés en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*.

ÉTATS FINANCIERS

**FONDS RENOUVELABLE DE
CONSEILS ET VÉRIFICATION
CANADA**

31 mars 1999

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Directeur général, **Vérification et examen
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada** au 31 mars 1999, les états de l'exploitation et du déficit accumulé, et l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada, au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables applicables aux fonds renouvelables du Gouvernement du Canada, tels que décrits dans la note 2.

Les états financiers de l'exercice précédent ont été vérifiés par une autre firme de comptables agréés.

Ernst & Young S.R.L.

Comptables agréés

Ottawa, Canada.
le 23 juin 1999.

Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada**BILAN**
(en milliers de dollars)

au 31 mars

	1999	1998
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	32 675	29 827
Tiers	197	279
Total de l'actif à court terme	32 872	30 106
Immobilisations au coût <i>[note 3]</i>	5 241	5 544
Moins: amortissement cumulé	(4 076)	(3 942)
	1 165	1 602
	34 037	31 708
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Gouvernement du Canada	11 527	12 532
Tiers	19 943	15 941
Total du passif à court terme	31 470	28 473
Provision pour prestations de cessation d'emploi	2 084	1 620
	33 554	30 093
Engagements contractuels <i>[note 5]</i>		
Avoir propre du Canada		
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	10 113	15 530
Déficit accumulé	(9 630)	(13 915)
	483	1 615
	34 037	31 708

Voir les notes afférentes

Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada**ÉTATS DE L'EXPLOITATION ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ**
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars

	1999	1998
	\$	\$
Revenus	100 026	94 298
Coûts directs	69 545	62 579
Bénéfice brut d'exploitation	30 481	31 719
Frais d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	21 235	21 454
Services professionnels et spéciaux	2 651	2 570
Coûts d'occupation	1 285	1 202
Amortissement	828	949
Réparations, fournitures et frais divers	596	1 022
Provision pour prestations de cessation d'emploi	464	224
Communications	460	307
Frais de déplacements	217	252
Intérêts sur les prélèvements du Fonds	175	373
Information	65	79
Location d'équipement	49	46
Transport	45	53
	28 070	28 531
Bénéfice d'exploitation	2 411	3 188
Réaménagement des effectifs		
Intérêts, salaires et autres coûts	360	469
Bénéfice net	2 051	2 719
Déficit accumulé au début de l'exercice	(13 915)	(16 634)
Radiation des coûts engagés pour les programmes de départ des employés à l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds [note 4]	2 234	—
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(9 630)	(13 915)

Voir les notes afférentes

Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars

	1999 \$	1998 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	2 051	2 719
Élément n'affectant pas l'utilisation des fonds:		
Amortissement	828	949
Perte sur aliénation d'immobilisations	21	120
Augmentation de la provision pour prestations de cessation d'emploi	464	224
	3 364	4 012
Variation du fonds de roulement	231	2 770
Ressources financières nettes fournies par les activités d'exploitation	3 595	6 782
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(412)	(761)
Ressources financières nettes employées par les activités d'investissement	(412)	(761)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Radiation des coûts engagés pour les programmes de départ des employés à l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	2 234	—
Ressources financières nettes fournies par les activités de financement	2 234	—
Diminution nette de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	5 417	6 021
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds au début de l'exercice	(15 530)	(21 551)
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds à la fin de l'exercice	(10 113)	(15 530)

Voir les notes afférentes

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 1999

1. AUTORISATION ET BUT

Conseils et Vérification Canada (CVC) est un organisme de service spécial qui fournit, contre rémunération, des services optionnels de consultation et de vérification aux ministères et aux organismes fédéraux partout au Canada. Les services peuvent également être mis à la disposition des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Depuis le 1er avril 1992, les activités de CVC sont financées à même le Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada. Conformément à l'alinéa 55.5.4(3) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux*, ce Fonds consiste en une marge de crédit dont le maximum a été initialement fixé à 30 000 000 \$ et qui sert à financer les activités de l'organisme.

Les avances consenties en vertu de ces autorisations sont assujetties à des intérêts.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en autant qu'ils soient conformes aux politiques et directives gouvernementales. Les principales conventions comptables comprennent:

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées au coût, et à compter du mois suivant leur acquisition, les immobilisations sont assujetties à un amortissement constant échelonné sur l'estimation suivante de leur vie utile:

Catégorie	Durée de vie utile estimative
Mobilier	5 ans
Matériel d'informatique et logiciels	3 ans
Matériel d'impression	5 ans
Autres	10 ans

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 1999

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

c) Régime de retraite

Les dispositions de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* s'appliquent aux employés de CVC. La part du régime de retraite assumée par l'État canadien est incluse dans le débit imputé au Fonds au titre des avantages sociaux. Les charges à payer pour les paiements de pension sont tirées des comptes de pension de la fonction publique et de prestations de retraite supplémentaires.

d) Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi s'accumulent avec les années de services au gouvernement du Canada tel que prévu dans les conventions collectives. Les coûts estimés de ces prestations sont imputés aux comptes au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit. À compter du 1er avril 1992, CVC assume la charge des montants accumulés par les employés à titre de prestations de cessation d'emploi au cours de l'année.

Aucune provision n'est prévue au titre des prestations de cessation d'emploi se rapportant au service antérieur au 1er avril 1992. Les prestations gagnées avant le 1er avril 1992 dont la valeur est estimée à 3 422 000 \$ représente une obligation pour CVC qui sera assumée par le Conseil du Trésor.

e) Assurance

CVC a pour politique de ne pas assurer ses biens conformément avec la politique gouvernementale d'auto-assurance.

Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 1999

3. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT CUMULÉ

Immobilisations	Solde au début de l'exercice \$	Acquisitions \$	Aliénations/ Ajustements \$	Solde à la fin de l'exercice \$
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Mobilier	771	5	18	758
Matériel informatique et logiciels	4 555	390	681	4 264
Matériel d'impression	68	—	7	61
Autres	150	17	9	158
	5 544	412	715	5 241
Amortissement cumulé	Solde au début de l'exercice \$	Amortissement de l'exercice courant \$	Aliénations/ Ajustements \$	Solde à la fin de l'exercice \$
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Mobilier	425	183	18	590
Matériel informatique et logiciels	3 370	627	661	3 336
Matériel d'impression	68	—	7	61
Autres	79	18	8	89
	3 942	828	694	4 076
Net	1 602	—	21	1 165

4. RADIATION DES COÛTS ENGAGÉS POUR LES PROGRAMMES DE DÉPART DES EMPLOYÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 1999

5. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

CVC loue ses locaux en vertu de contrats d'exploitation pour la location d'espace et d'équipement. Le bail du siège social qui vient à échéance à la fin de novembre 1999 sera renouvelé. Les versements futurs pour le bail du siège social ne sont pas encore connus. Les versements futurs prévus en vertu de ces baux se chiffrent à:

<i>(en milliers de dollars)</i>	\$
2000	920
2001	157
2002	154
2003	33

6. L'INCERTITUDE CAUSÉE PAR LE PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

La note qui suit est requise par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité du Fonds renouvelable d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds renouvelable, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

La direction de CVC a élaboré et mis en oeuvre un plan conçu pour déterminer les incidences prévues du problème du passage à l'an 2000 sur CVC et pour y faire face.

7. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.